



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

PORTANT SUR L'ETAT DES LIEUX DES TRAVAUX EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

Adoptée par l'Assemblée générale des 15 et 16 novembre 2019

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 15 et 16 novembre 2019,

CONNAISSANCE PRISE du rapport du groupe de travail lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,

DONNE MANDAT au groupe de travail « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » réunissant toutes les composantes de la profession et placé sous le pilotage de Christian LEROY, membre du Bureau et Trésorier du CNB, suivant les orientations définies au présent rapport :

- de poursuivre ses travaux en cours sur la mise en place du plan d'action de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- de représenter la profession dans les discussions avec les pouvoirs publics concernant l'application aux avocats de la législation inscrite au Code monétaire et financier ;
- de satisfaire aux obligations pesant sur la profession en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le plein respect des impératifs liés au secret professionnel inhérent à la profession d'avocat.

* *

Fait à Paris, le 16 novembre 2019

Conseil national des barreaux

Résolution portant sur l'état des lieux des travaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Adoptée par l'Assemblée générale des 15 et 16 novembre 2019